



Compte rendu
Commune de Civrieux d'Azergues
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 23 septembre à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Loic BOUCHARD, Mme Isabelle ADELIN, Mme Françoise BRESSON, M. Mathieu DESBAT, Mme Liliane DALLA-LIBERA, Mme Brigitte BOURGEAY, M. Rocco CAPPELLETTI, M. Jean PHILIBERT, Mme Laëtizia PONGE, M. Alain NODIN, Mme Marie-Charlotte HERITIER, Mme Nadine MICHON.

Étaient absents excusés : Olivier PASQUAL qui donne pouvoirs à Marie Pierre TEYSSIER
Jean-Baptiste PAULIN qui donne pouvoirs à Loic BOUCHARD
Pierre-Jean LIOBARD qui donne pouvoirs à Alain NODIN

Nombre de conseillers en exercice : 16 présents : 13 votants : 16

Secrétaire de séance : Laëtizia PONGE

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la présentation du projet d'aménagement de l'espace public autour de la salle des sports.

Accord du CM

Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal à Mme le Maire

- Commande passée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'accompagnement dans l'étude et le cahier des charges pour l'appel à projet propriété Ragon, rue de la Charrière
- 2 recours récents ont été déposés à l'encontre de la commune pour des autorisations d'urbanisme (Mrs Richard et Dupont) Groupama a été saisi pour la nomination et la rémunération des avocats qui assureront la défense de la commune.



Attribution marché prolongement du réseau d'eau pluviale chemin de Palayer et du Marand (RD653)

Suite à la consultation lancée, 2 entreprises ont répondu à la procédure adaptée. Après analyse des offres et conformément aux critères de jugement, il est proposé de retenir l'entreprise SADE pour un montant H.T. de 40 590€.

Mme le Maire soumet au vote :

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise Mme le Maire à signer les pièces du marché.

Décisions modificatives - ouvertures de crédits

Il convient de régulariser des opérations comptables en dépenses et en recettes

Budget commune

Résorption des avances + 5 340€ compte 2313/041 en dépenses et compte 238 en recettes

Remboursement 1^{ère} annuité prêt aménagement extérieurs salle des fêtes

18 300€ au compte 1641 à prélever sur le compte 2313

1 740€ au compte 66111 à prélever sur le compte 6156

Augmentation de crédits

+ 6 500€ (remboursement Assurance du personnel) au compte 6479 pour rajouter 5 000€ compte 6413 (personnel non titulaire) et 1 500€ au compte 673 (titres annulés).

Budget M 49

Amortissements + 27 390€ compte 042 en dépenses et compte 040 en recettes

Madame le Maire soumet au vote

A l'unanimité le CM valide ces écritures

Limitation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties

La réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) a apporté des modifications au dispositif d'exonération temporaires de la taxe foncière des propriétés bâties (exonération de 2 ans de cette taxe pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation). Cette exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de la TFPB.

Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération sur l'ancienne part départementale de la TFPB transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40% sur l'ensemble de la nouvelle part communale de la TFPB (ancienne part communale + ancienne part départementale)

Il convient donc de délibérer avant le 1^{er} octobre 2021 et Madame le Maire propose de limiter cette exonération à 40% pour les constructions neuves à usage d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2022.

Madame le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Centre de vaccination – participation financière à la CCBPD

La CCBPD en accord avec l'ARS a accepté l'organisation d'un centre de vaccination à Chazay puis maintenant à Civrieux pour contribuer à l'effort national de la lutte contre la COVID 19. Le territoire



d'implantation soit la CCBPD doit prendre en charge un coordonnateur et des personnels administratifs, ainsi que du petit matériel et des accès informatiques. Les 32 communes du territoire ont décidé de contribuer au prorata de leur population et le reste est pris en charge par la CCBPD.

Pour Civrieux, la participation sera de 1 533€ (population 2018). Ce montant sera à prévoir à l'article 62876

Mme le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG dans le cadre d'une convention unique

La commune de Civrieux d'Azergues bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Le Centre de gestion propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois ce qui simplifié les procédures.

Madame le Maire propose de poursuivre les missions précédentes avec la signature de cette nouvelle convention, dans les mêmes conditions financières et soumet au vote :

Accord à l'unanimité du conseil municipal

Inscription à l'état d'assiette des coupes de bois régies pour l'ONF pour l'année 2022

Dans le cadre de la gestion des forêts communales relevant du régime forestier, l'Office national des Forêts est tenue chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. C'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

Pour l'exercice 2022, l'ONF propose d'inscrire 2 parcelles en taillis sous futaie.

Pour une bonne gestion de la forêt communale, Madame le Maire propose d'accepter la proposition de l'ONF.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

Tarifs de location des salles aux associations extérieures de la commune

Madame Françoise BRESSON fait le compte rendu de la commission vie locale

Nous sommes sollicités par des associations dont le siège social n'est pas sur Civrieux

Par exemple arrivée d'une nouvelle association de Yoga à l'espace Verchères et des demandes pour la salle de l'étage de la salle des sports.

Nous devons donc statuer sur le tarif de facturation de nos salles. En effet, nous faisons partie d'un bassin de vie et nos associations ne peuvent pas vivre en autonomie. Et de même les sévériens peuvent être intéressés par des activités que personne habitant sur notre commune ne propose.

Mais avant tout nous sommes posé la question de ce que l'on considère comme étant une association communale.



- Une association ne paie plus de salle à partir du moment où elle remplit certaines conditions :
 - o Elle est présente régulièrement depuis 3 ans sur la commune
 - o Elle participe au forum des associations et communique afin de proposer son offre et s'ouvrir aux autres
 - o Elle participe à la vie de la commune (être présent lors des manifestations, lors des cérémonies officielles, journée de l'environnement, porter son soutien lors d'une manifestation d'une autre association... par exemple)
- Pour les associations qui ne remplissent pas ces conditions nous proposons un montant de 300€ payable en 2 fois 150€

Madame le Maire soumet au vote les tarifs et conditions proposés

Accord à l'unanimité du conseil municipal

Concernant la salle du haut de la salle des sports, elle pourra être louée aux associations au même tarif que la salle des fêtes, soit 1 location gratuite avec 50€ pour les frais, les locations suivantes 300€.
Sachant que dans cette nouvelle salle, aucune possibilité de restauration.

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2020

Loïc Bouchard présente ce rapport :

704 abonnés soit - 2,5% par rapport à 2019 en assainissement collectif et 27 usagers en assainissement non collectif. Le volume assujetti est de 87 153m³, soit +12% par rapport à 2019. Une station d'épuration par boues activées, (capacité 1800eh) 13.67km de canalisations eaux usées et 9.74km de réseau pluvial, 2 postes de relèvement eaux usées et 472 regards visitables.

Le prix du service est composé d'une part variable proportionnelle aux m³ consommés, soit un abonné paye pour 120m³ = 173.32€ TTC en 2020. Le tarif du m³ est 1.447€ TTC/m³ (+0.2%)

Ce document est consultable par tous auprès des services de la mairie.

L'épandage des boues de la station d'épuration a dû être interrompue avec la période COVID et les risques de boues contaminées donc non épandables. La Chambre d'Agriculture en accord avec la SAUR ont décidé de procéder à un ajout de lait de chaux dans le silo à boues pour hygiénisation en vue de la reprise de l'épandage. Cette technique, après contrôle et analyses bactériologiques a été concluante. Les boues peuvent donc à nouveau être épandues en toute sécurité.

Présentation du rapport d'activité du président du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues pour l'année 2020

Lecture est donnée de ce rapport annuel ;

il est rappelé les compétences obligatoires :

- Réseau de distribution du câble et tous autres supports technologiques de tous service de radio diffusion et de télévision



- L'aménagement, l'entretien et la gestion du Musée des Pierres Folles, tant que la compétence n'est pas reprise par la CCBPD

Compétences optionnelles

- Lutte contre l'érosion des terres
- Achat et maintenance des logiciels de gestion communale et supports informatiques

Concernant l'érosion, un bassin de rétention est à l'étude pour notre commune.

Pose de la 1^{ère} pierre pour les travaux du musée des Pierres Folles, mercredi prochain.

AJC (Aide aux jeunes citoyens)

Françoise Bresson informe que l'an dernier compte tenu du contexte sanitaire il y a eu presque aucune manifestation et presque aucune occasion de proposer des actions à nos 7 jeunes étudiants. Et cette année on se retrouve face à une incertitude également.

Avec la commission nous avons donc proposé au conseil municipal et surtout au CCAS de ne pas pénaliser les jeunes qui n'ont pas fait leurs actions ni prendre le risque de prendre de nouveaux jeunes que l'on ne pourra peut-être pas non plus satisfaire.

De ce fait nous avons proposé aux jeunes de continuer cette année pour finir leurs actions et nous n'avons pas relancé de campagne pour cette rentrée.

Forum des Associations

Beau succès pour une 1^{ère} année à la salle des sports. Les associations ont particulièrement apprécié cette organisation où les sévériens et non sévériens ont pu rencontrer les clubs sportifs présents et en ont profité également pour visiter ce nouvel équipement. Le seul regret : trop peu d'associations étaient présentes par rapport à l'offre sur notre commune.

Point sur la rentrée scolaire

La rentrée à l'école publique c'est bien passée avec 127 élèves présents sur 5 classes à double niveau. Quelques changements au périscolaire avec l'arrivée d'une jeune en service civique, un autre est toujours attendu ! Mme Adeline, responsable des affaires scolaires fait son maximum pour être présente aux réunions de début d'année avec les parents d'élèves dans toutes les classes, pour communiquer sur les dispositions prises par la commission.

Site internet

L'ancien site n'a pas attendu le nouveau puisque depuis mardi, il n'est plus accessible et non réparable, la société qui l'avait réalisé à l'époque n'a plus de service technique. Le nouveau site est en voie d'achèvement et sera très prochainement mis en ligne.

Le Magazine : une nouvelle édition est prévue pour fin octobre ; elle sera consacrée à l'urbanisme. Les élus tiennent à remercier Axelle Cante qui participe régulièrement et bénévolement à l'élaboration de nombreux articles ou interview.



Questions diverses

Projet de la CCBPD – la commission sociale de la CCBPD propose à toutes les communes du territoire la création d'une plateforme partagée de services d'entraide à destination des seniors et personnes isolées. Elle propose d'adhérer à la plateforme Bip Pop..

Le coût par habitant pour les frais d'adhésion serait de 0.09€, soit environ 140€ pour notre commune.

La commune a fait part de son intérêt pour soutenir ce projet qui pourrait être validé et mis en place en janvier 2022.

Comité de jumelage

Liliane Dalla Libera fait le compte rendu du CA de cette semaine. Plusieurs membres du bureau ont fait part de leurs intentions de le quitter. Les relations et les contacts sont difficiles avec les communes jumelles qui ne viendront pas pour le marché de Noël cette année à Civrieux. Est-ce dû à la période COVID ou au manque de temps ? L'assemblée générale est fixée au 15 octobre à la Maison de l'Europe pour le renouvellement du bureau.

Année mémorielle 1870-1871

A l'occasion des 150 ans de ce premier conflit Franco-Allemand, l'association Alix Patrimoine propose un cycle de 4 conférences pour redécouvrir ces événements et une exposition, à la maison de l'Europe de Civrieux d'Azergues, le samedi 25 septembre à 19h.

Présentation de l'avant-projet de l'aménagement de l'espace public autour de la salle des sports

Mathieu Desbat présente l'avant-projet, réalisé par le bureau d'études Le Ciel par-dessus le Toit et les commissions voirie et environnement.

Ce projet a été étudié avec une grande attention sur la végétalisation, la gestion des eaux de pluie ainsi que le confort et la sécurité des enfants à proximité des écoles.

Il est proposé une circulation à l'intérieur du site à sens unique avec une entrée côté Maison Ragon (via un cédez le passage sur la départementale pour ceux venant de Lyon en faveur de ceux venant de Chazay qui souhaite rentrer sur le parking) et une sortie côté arrêt de bus (via le feu maintenu).

Projet validé par les services départementaux, qui devrait désencombrer la voirie aux heures de forte affluence.

Grande circulation piétonne maintenue le long de la salle des sports sans véhicule.

Allée piétonne élargie entre la salle des sports et l'arrêt de bus et sécurisé au croisement du parking via plateau traversant.

Aménagement permettant d'obtenir 80 places en utilisation max dont 4 places avec recharge électrique, 4 places PMR, 12 arceaux vélo et trottinettes

Espace multimodale aménagé en version stationnement épi et marquage places permanent via bordures arrasées permettant de faciliter le stationnement dès que l'on souhaite l'ouvrir (via 2 potelets amovibles)

Revêtements : enrobé pour circulation véhicule et stationnement intensif, pavés gazon pour stationnement « classique », stabilisé pour espace multimodale et zone gradin, béton désactivé pour circulation piétonne et un maximum d'espaces verts !

Jeux esprit bois à présélectionner par la commission puis choix définitif par les enfants de l'école.

Gradins en bois retenus

Les carrés potagers de l'école seront refaits à cette occasion.



Commune de
CIVRIEUX D'AZERGUES - 69380
Membre C.C. Beaujolais-Pierres Dorées
Canton de Anse
Département du Rhône

Conseil Municipal séance du 23 septembre 2021

Les 2 propriétaires desservis par le chemin longeant la propriété Ragon seront contactés pour trouver une solution avec eux sur leur accès.

La séance est levée à 21h45.